



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 130306

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les salaires des principaux dirigeants des grandes entreprises françaises qui suscitent régulièrement la polémique. Si l'on peut s'étonner que soient critiquées les rémunérations de dirigeants employant des centaines de milliers de Français alors que celles des acteurs du sport et du spectacle en sont curieusement abritées, il n'en est pas moins vrai que l'on peut proposer une solution simple. En effet, puisque ce sont exclusivement les actionnaires de ces entreprises qui doivent apprécier la juste rémunération de leurs dirigeants, pourquoi ne pas leur en donner le droit ? Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement serait susceptible de reprendre la proposition de loi qu'il a déposée le 29 septembre 2009 et qui confie aux actionnaires, réunis en assemblée générale, la fixation des salaires des principaux dirigeants de leur société.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130306

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2190

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)